

Amélioration de l'habitat : c'est parti pour cinq ans, pour 44 communes de la com de com



Une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), vient de débiter pour les 44 communes des ex-2 Sources. Un dossier qui avait été lancé avant la fusion et qui est donc repris par la nouvelle communauté de communes.

Le dossier avait été initié avant la fusion des intercommunalités. À l'époque, la com de com des 2 Sources avait lancé une démarche d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). En toute logique, l'affaire a suivi son cours pour être reprise par la nouvelle communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Pour l'heure, cette OPAH concerne 44 communes des ex-2 Sources. Et sinon, à l'avenir, ce n'est pas envisageable sur l'ensemble du territoire ? Réponse affirmative du président des Campagnes de l'Artois, Michel Seroux. « *C'est dans les cartons, on va lancer une étude* ». Mais pour l'instant, on s'adresse donc aux propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs de 44 communes.

Priorités : améliorer les habitations particulièrement dégradées, d'inciter à de la rénovation thermique,...

Pour cette OPAH, la com de com a fait appel à l'opérateur INHARI, qui gère l'accompagnement technique et administratif, suit les dossiers, assure les permanences... Avec cette OPAH, l'idée est bien évidemment d'améliorer le parc immobilier du territoire. Avec plusieurs priorités dans l'esprit de l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat), qui octroie des subventions pour inciter les propriétaires à effectuer des travaux. Ces priorités, c'est d'améliorer les habitations particulièrement dégradées ; d'inciter à de la rénovation thermique ou de réaliser des aménagements adaptés pour des personnes âgées ou handicapées. Sur cinq ans, l'objectif est de toucher 165 logements (150 propriétaires occupants et 15 propriétaires bailleurs). L'OPAH vient à peine d'être lancée et la première permanence aura lieu le 19 avril en mairie de Grand-Rullecourt, mais d'ores et déjà, « *on a une bonne vingtaine de contacts et un dossier a été agréé* », note Jean-Marc Marichez, responsable de l'agence INHARI. Un dossier particulièrement bien subventionné, puisqu'il arrive à 91 % du montant des travaux. Des subventions qui pourront varier d'un cas sur l'autre. Bon, déjà, il y a des conditions *sinæ qua non*.

L'OPAH s'adresse en effet aux logements de plus de quinze ans. Ensuite, par exemple, pour des travaux d'amélioration technique, il faut une économie d'énergie d'au moins 25 % pour l'octroi des subventions. À noter aussi que les revenus des demandeurs entrent aussi en ligne de compte pour ces subventions. Et que dans cette affaire, la communauté de communes met aussi la main au porte-monnaie, ne serait-ce que pour financer les services d'INHARI. Reste maintenant à bien faire connaître cette OPAH aux propriétaires des 44 communes concernées...

Permanences en mairie de Grand-Rullecourt le 1er et 3e mercredi du mois, de 14 heures à 17 heures. Permanences en maire de Pas-en-Artois le 2e et 4e mercredi du mois. Renseignements auprès d'INHARI au 0.800.002.862 ou opah@campagnesartois.fr